

ASSOCIATION DE SOUTIEN À L'ARMÉE FRANÇAISE

ASAF
ASSOCIATION DE SOUTIEN
À L'ARMÉE FRANÇAISE

"LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030"

*LA SÉLECTION DES ARTICLES PROPOSÉS DANS CE DOSSIER A POUR SEUL
OBJET D'OFFRIR UNE VARIÉTÉ D'ANALYSES QUI PERMETTRA AU LECTEUR DE
SE FAIRE UNE OPINION PLUS STRUCTURÉE.
ELLE N'ENGAGE AUCUNEMENT L'ASAF.*

CRÉATION : 1ER MARS 2023
DERNIÈRE MISE À JOUR : 25 JUILLET 2023

LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE

Rédigé par Chloé Daniel
Maquetté par Laure Fanjeau

SOMMAIRE

Pour accéder aux articles, cliquer sur le titre de la partie.

Les articles sont classés par thèmes et par ordre de publication sur le site de l'ASAF.

Les nouveaux articles sont en rouge.

CONTEXTE	2
SITUATION ACTUELLE	3
ILLUSTRATIONS	5
DÉCLARATIONS ET DOCUMENTS OFFICIELS	6
Discours du Président de la République aux Armées (13 juillet 2023).	6
Compte rendu du Conseil des ministres du 4 avril 2023.	6
Livret de présentation de la LPM 2024-2030 (06/04/2023)	6
Projet de loi n°127 adopté par l'Assemblée nationale relatif à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense adopté par l'Assemblée nationale (07/06/2023)	6
Rapport n° 739 (2022-2023), déposé le 14 juin 2023	7
Texte de la commission n° 740 (2022-2023) déposé le 14 juin 2023	7
POINTS À SURVEILLER	8
1. Maintien du budget initial	8
2. Equipement et effectifs	8
3. Capacités opérationnelles françaises et internationales	8
4. Innovation, renseignement, transformation	9
5. Une Europe de la défense	9
6. L'économie de guerre	9

Les questions, commentaires et remarques peuvent être faites à l'adresse suivante :
numerique@asafrance.fr

CONTEXTE

« Les lois de programmation déterminent les objectifs de l'action de l'État. » dispose l'article 34 de la Constitution du 4 octobre 1958. C'est toute une logique de planification financière qui est réactualisée tous les quatre à sept ans afin de mettre en place la politique et la stratégie de défense choisie. Ces lois de programmation militaire (LPM) s'appuient notamment sur les livres blancs, publiés entre 1972 et 2013, et les Revues de Défenses nationales, maintenant la Revue nationale stratégique. Cette dernière permet de dresser « le panorama de l'environnement de défense et de sécurité de la France aussi bien national qu'international, puis identifie les enjeux stratégiques, opérationnels et capacitaires auxquels la France sera confrontée dans les prochaines années. » selon le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (Vie publique, 07/11/2022). La LPM est mise en œuvre chaque année à travers le projet de loi de finance.

Alors que la LPM 2019-2025 voulue par le Président de la République et promulguée le 13 juillet 2018 prévoyait un effort financier de 295 milliards d'euros « pour réparer et moderniser les armées » (MINARM) touche à sa fin, les discussions s'orientent désormais autour de la nouvelle LPM pour la période 2024-2030.

Le vendredi 20 janvier 2023, lors de ses vœux aux armées, le président de la République a présenté les orientations de la future loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030. L'enveloppe totale, sur sept ans, s'élève à 400 Md€ de crédits de paiement, complétés par 13,3 Md€ de ressources supplémentaires pour financer des besoins totaux évalués à 413,3 Md€. Cette enveloppe augmente de 40 % par rapport à celle de la LPM 2019-2025.

La LPM 2024-2030 a pour ambition, grâce à quatre pivots, de « transformer » les armées :

Pivot 1 : le renforcement de notre dissuasion

« La dissuasion est un élément qui fait de la France un pays différent en Europe. Nous mesurons à nouveau, en analysant la guerre en Ukraine, son importance vitale. Elle mérite les efforts considérables que nous lui consacrons ».

Pivot 2 : la préparation à la haute intensité

« Passer d'un modèle fait pour assurer des opérations dans des milieux où notre liberté d'action était forte, à une capacité d'évolution dans des environnements contestés ».

Pivot 3 : la protection de nos intérêts dans les espaces communs

« Renforcer notre capacité à surveiller, à réagir, mais aussi à prendre l'initiative, à passer de clairs messages stratégiques » dans plusieurs espaces : l'espace exo-atmosphérique, l'espace numérique et les espaces maritimes ».

Pivot 4 : le renforcement des partenariats internationaux

« Nos partenariats internationaux « ne peuvent s'envisager d'abord que dans le cadre de notre Europe » car notre sécurité dépend de celle de nos voisins, en restant un « allié fiable » de l'Otan ».

SITUATION ACTUELLE

Le projet de loi a été présenté au Conseil des ministres le 4 avril 2023, puis entré en discussion au sein de l'Assemblée nationale.

Mercredi 7 juin, à 408 voix pour et 87 contre, l'Assemblée nationale a voté en faveur du projet de loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030. Le texte va maintenant être étudié par le Sénat en première lecture. Il a été renvoyé à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées dont le rapporteur nommé est M. Christian Cambon. Le texte amendé de cette Commission sénatoriale sera discuté en séance publique les 27, 28, 29 et (éventuellement) 30 juin 2023.

Les objectifs de la LPM 2024 - 2030 sont dorénavant plus clairs :

1. réussir les sauts technologiques

La France renforce son innovation militaire avec la nouvelle loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030, qui alloue un budget de 10 milliards d'euros à cet effet. En collaboration avec l'Agence de l'innovation de défense (AID), les armées françaises s'engagent à explorer des technologies novatrices pour faire face aux menaces hybrides dans les domaines de l'espace, des fonds marins, du cyberspace et de l'information. Les avancées comprennent un système de lutte anti-mines marines, des unités robotisées dans l'armée de Terre et des capacités dronisées adaptées. La coordination avec le secteur civil et la mobilisation de la base industrielle et technologique de défense (BITD) sont également essentielles pour accélérer l'innovation et assurer une mise en œuvre efficace des nouvelles technologies au profit des forces armées françaises.

2. accroître les forces morales

La France met en place une politique de défense qui va au-delà des forces armées pour faire face aux menaces actuelles. Le projet de loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 implique la société civile dans la protection du pays. La LPM renforce le lien entre la nation et l'armée en augmentant les effectifs de la réserve opérationnelle et en mettant en place le plan Famille II pour améliorer les conditions de vie des militaires et de leurs familles. De plus, les services de soutien tels que le Service du commissariat des armées et le Service de santé des armées sont renforcés et modernisés pour assurer un accompagnement adéquat. Ces mesures visent à adapter l'outil militaire aux nouvelles menaces et à renforcer les forces morales de la nation.

3. renforcer la souveraineté dans les Outre-mer

La France accorde une priorité à la défense et à la souveraineté de ses départements et régions d'Outre-mer face aux menaces hybrides, aux changements climatiques et aux actions illégales. Le projet de loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 vise à renforcer les forces de souveraineté dans ces territoires en augmentant les capacités de surveillance, de protection et de projection. Pour cela, un budget de 13 milliards d'euros est alloué sur la période. La Marine nationale recevra des patrouilleurs et une corvette pour surveiller et protéger les vastes zones économiques exclusives (ZEE) des territoires

d'outre-mer. Des drones, des avions de surveillance et d'intervention maritime seront également déployés. Les forces stationnées dans les Outre-mer bénéficieront d'un renforcement des capacités et des infrastructures. De plus, les effectifs seront augmentés, et le nombre de réservistes doublera pour atteindre plus de 4 200 d'ici 2030.

4. rester dans le peloton de tête des services de renseignement

Face à une accumulation de menaces telles que le terrorisme, le pillage économique et les stratégies hybrides, la France doit renforcer ses capacités de renseignement pour disposer d'une diplomatie et d'armées mieux informées. Cela nécessite de renouveler les capacités d'exploitation et d'investigation numérique, ainsi que de développer des technologies de rupture. Pour atteindre ces objectifs, la France prévoit l'acquisition de nouveaux équipements et mise sur le recrutement et la fidélisation du personnel. Un budget de cinq milliards d'euros est consacré au renseignement dans le projet de loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030. Le budget des trois services de renseignement placés sous la tutelle du ministère des Armées sera doublé entre 2017 et 2030, passant de 500 millions d'euros à près de 1 milliard d'euros en 2030, avec une part importante allouée à la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE).

5. garantir la crédibilité de notre dissuasion

La loi de programmation militaire 2024-2030 vise à maintenir la crédibilité des systèmes d'armes de dissuasion nucléaire français face aux bouleversements des équilibres mondiaux. Depuis 1964, les forces armées françaises assurent la permanence de la dissuasion nucléaire pour protéger la souveraineté du pays. Cette dissuasion diminue les tentatives d'escalade, d'intimidation et de chantage. Cependant, maintenir cette dissuasion nécessite des investissements constants et une vision à long terme. La modernisation des composantes de la dissuasion nucléaire, telle que la force océanique stratégique (FOST) avec ses sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) et la composante aéroportée avec les forces aériennes stratégiques (FAS) et la force aéronavale nucléaire (FANu), est prévue dans le cadre de cette loi de programmation militaire.

6. maîtriser les nouveaux espaces de conflictualité

La Loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 vise à adapter les capacités de défense de la France à trois nouveaux espaces de conflit : l'espace, le cyberspace et les fonds marins. Pour protéger ses intérêts spatiaux, la France investira six milliards d'euros dans le renouvellement de ses capacités d'observation, de renseignement et de défense des satellites. Le démonstrateur Yoda ouvrira la voie aux satellites patrouilleurs-guetteurs, permettant une surveillance et une action dans l'espace. La LPM prévoit également une cyberdéfense renforcée avec un budget de quatre milliards d'euros pour lutter contre les cyberattaques. Enfin, la France investira dans des drones et des robots sous-marins pour maîtriser les fonds marins jusqu'à 6 000 mètres de profondeur, afin d'exploiter les ressources et d'assurer la sécurité maritime.

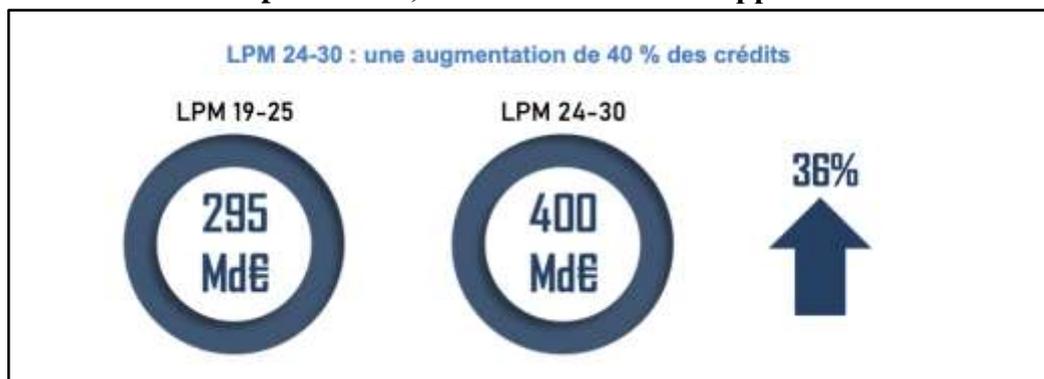
ILLUSTRATIONS

Vote de la LPM 2024-2030 le 7 juin 2023 à l'Assemblée nationale



© [Assemblée nationale](#)

Budget de la LPM 2024-2030 par rapport à la LPM 2019 - 2025, sans compter les 13,3 Md€ de ressources supplémentaires



© [Sénat](#)

Budget par année de la LPM 2024 - 2030

(En milliards d'euros courants)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2024-2030
Crédits de paiement de la mission « Défense »	47,04	50,04	53,04	56,04	60,32	64,61	68,91	400,00
Variation	+ 3,1	+ 3,0	+ 3,0	+ 3,0	+ 4,3	+ 4,3	+ 4,3	

© [Assemblée nationale](#)

DÉCLARATIONS ET DOCUMENTS OFFICIELS

Discours du Président de la République aux Armées (13 juillet 2023).

« Nous avons donc élaboré une loi de programmation militaire volontariste. ». « Cette loi de programmation a été un travail, une maïeutique, si je puis dire, à laquelle j'ai présidé à travers plusieurs conseils de défense, mais qui vous a tous mobilisés. ». « Avec confiance, avec exigence aussi, votre premier devoir sera donc de bien exécuter cette loi de programmation militaire, comme la précédente, mais aussi de la faire vivre dans un contexte stratégique instable, naturellement parce que notre défense en a besoin, mais aussi parce que c'est le prix de la confiance de nos concitoyens. ».

Pour en savoir plus : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2023/07/13/discours-aux-armees-a-la-veille-du-14-juillet>

Compte rendu du Conseil des ministres du 4 avril 2023.

Le 4 avril 2023, le ministre des armées Sébastien Lecornu a présenté au Conseil des ministres un projet de loi relatif à la programmation militaire (LPM) pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense.

Pour en savoir plus : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2023/04/04/compte-rendu-du-conseil-des-ministres-du-4-avril-2023>

Livret de présentation de la LPM 2024-2030 (06/04/2023)

Pour comprendre les grandes orientations de cette loi qui “renforce enfin nos armées dans leurs missions premières qui visent à assurer à la Nation les moyens de sa souveraineté et de son indépendance, en métropole et outre-mer, dans les champs matériels comme immatériels, et à lui garantir des moyens d’action, à l’extérieur de ses frontières, pour préserver ses intérêts ou conforter la souveraineté de ses alliés et de ses partenaires.”

Pour en savoir plus :

<https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/ministere-armees/Livret%20de%20pr%C3%A9sentation%20de%20la%20Loi%20de%20programmation%20militaire%202024-2030%20%286%20avril%202023%29.pdf>

Projet de loi n°127 adopté par l'Assemblée nationale relatif à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense adopté par l'Assemblée nationale (07/06/2023)

Après plusieurs amendements, le projet de loi relatif à la LPM et autres dispositions intéressant la défense a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale selon une procédure accélérée. Le texte avait été déposé le 4 avril 2023.

Pour en savoir plus :

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/116t0127_texte-adopte-seance

Rapport n° 739 (2022-2023), déposé le 14 juin 2023

La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, saisie au fond, a examiné le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée relatif à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense. Le rapporteur, M. Christian Cambon, note cependant que ce projet de loi représente un "effort louable" mais reste "à améliorer".

Pour en savoir plus :

- L'essentiel du rapport : <https://www.senat.fr/rap/122-739/122-739-syn.pdf>
- Le rapport complet : <https://www.senat.fr/rap/122-739/122-739.html>

Texte de la commission n° 740 (2022-2023) déposé le 14 juin 2023

La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, saisie au fond, a examiné le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée relatif à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense. Elle dépose le 14 juin 2023 un nouveau texte amendé, enregistrant près de 171 modifications, qui sera discuté en séance publique les 27, 28, 29 et (éventuellement) 30 juin 2023.

Pour en savoir plus :

<https://www.senat.fr/leg/pjl22-740.html>

POINTS À SURVEILLER

- Général Messana. (11/07/23). [LPM : la « dérobade » ?](#). ASAF.
- Chapleau, P. (11/07/23). [LPM : un accord enfin trouvé entre députés et sénateurs](#). Lignes de défense.
- Lagneau, L. (08/07/23). [LPM : le projet encore retardé ?](#). Opex260.com.

1. Maintien du budget initial

Après plusieurs débats sur le sujet, comment les ressources budgétaires allouées dans cette loi vont-elles être réparties entre les différentes composantes des forces armées et les différents enjeux prioritaires ? Existe-t-il un équilibre adéquat entre les investissements dans les équipements, les infrastructures, la recherche et développement, ainsi que la formation et la préparation opérationnelle du personnel ?

2. Equipement et effectifs

La France est-elle en mesure de moderniser ses armées à la hauteur de ses ambitions stratégiques ? Les effectifs de la réserve annoncés seront-ils respectés ? Quelles sont les mesures prévues pour garantir un équilibre entre les besoins opérationnels et la prise en compte des préoccupations relatives à la qualité de vie, aux conditions de travail et à la gestion des carrières des militaires ?

- Chapleau, P. (06/07/23). [LPM : L'augmentation de la réserve opérationnelle est en marche](#). Lignes de Défense.
- Gain, N. (24/05/2023). [LPM 2024-2030 : Les parlementaires veulent « muscler » le parc de chars de l'armée de Terre](#). Forces opérations blog.
- Lagneau, L. (08/05/2023). [LPM 2024 - 2030 : pas de rafale neuf pour la Marine](#). Opex360.com.
- Gain, N. (21/04/2023). [LPM : l'intention de l'armée de Terre se précise](#). Forces opérations blog.

3. Capacités opérationnelles françaises et internationales

Comment la loi de programmation militaire 2024-2030 contribue-t-elle à renforcer les capacités opérationnelles des forces armées françaises et à assurer leur adaptabilité face aux évolutions technologiques et géopolitiques ? Quelles sont les mesures spécifiques prises pour favoriser l'interopérabilité avec les alliés et les partenaires internationaux ?

- Tenebaum, E. (12/07/23). [LU : La « haute intensité », quels défis pour les armées françaises ?](#). IFRI.

- [LPM 2024-2030 : renforcer notre souveraineté dans les Outre-mer.](#) (24/05/2023). Ministère des Armées.
- [LPM 2024-2030 : la crédibilité de notre dissuasion.](#) (10/05/2023). Ministère des Armées.
- [LPM : adapter l'outil militaire aux menaces.](#) (06/04/2023). Ministère des Armées.

4. Innovation, renseignement, transformation

Quelles seront les mesures concrètes mises en place pour que la France rattrape son retard dans les domaines du cyber et des nouvelles technologies dans lesquels elle souhaite investir ? Quels sont les mécanismes prévus pour promouvoir la coopération avec l'industrie de défense et les acteurs de la recherche et développement afin de favoriser l'émergence de nouvelles capacités ?

- Lagneau, L. (16/04/2023). [LPM : la DGSE grand gagnant de la LPM car c'est une « locomotive technologique ».](#) Opex360.com.

5. Une Europe de la défense

Les coopérations intra-européennes actuelles ne sont-elles pas limitées par les ambitions divergentes des différents États ? La mise en place d'un fonds européen de la défense est-elle réaliste ? Le Système de Combat Aérien du Futur (SCAF) saura-t-il mettre France et Allemagne, leaders du programme, d'accord ?

- Malizard, J. (20/07/23). [VU : qu'en est-il de l'économie de défense ?.](#) Diploweb.com.
- Lagneau, L. (08/06/2023). [LPM 24 – 30 : M. LECORNU écarte un appel d'offre européen pour la future capacité de frappe dans la profondeur de l'armée de Terre.](#) Opex360.com.

6. L'économie de guerre

La hausse du budget de la défense de plus de 3% par an durant l'application de la LPM est-elle envisageable dans un contexte d'inflation et de guerre ? Tous les acteurs de la défense nationale et les acteurs économiques français, sont-ils prêts à s'accorder pour participer à ce projet ?